



Sous-location d'un bail commercial : les contrats voisins

Fiche pratique publié le 28/11/2013, vu 594 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'intérêt de distinguer la sous-location des contrats voisins réside dans le fait que la réglementation commerciale la soumet à un régime particulier.

La location-gérance est un contrat par lequel un propriétaire donne en location son fonds de commerce ou son établissement artisanal. C'est le locataire, ou gérant-libre, qui supporte les risques et les bénéfices de l'exploitation, en contrepartie d'une redevance versée au propriétaire.

Même si elle comporte une mise à disposition de locaux moyennant contrepartie, la domiciliation n'est pas nécessairement une sous-location.

[Accéder au guide](#)